



Ligue d'improvisation de Sin le Noble

FICHE D'ADHESION

SAISON 2022 - 23

Janvier à juin

ATTENTION, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ À 15 PERSONNES PAR ATELIER
À LA SALLE NELSON MANDELA

163 RUE PIERRE SEMARD 59450 SIN LE NOBLE

- Atelier Débutants - Vendredi 18h30 / 20h15
- Atelier Confirmés - Mercredi 20h15 / 22h00

NOM: _____

PRENOM: _____

DATE DE NAISSANCE: ____ / ____ / ____

ADRESSE: _____

CP: _____ **VILLE:** _____

TEL: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

EMAIL: _____ @ _____

Merci de renvoyer ou
déposer cette fiche
accompagnée de son
règlement à l'association
Improviz' à fond
au
544 rue de Douai
59450 Sin le Noble

En cas d'URGENCE, prévenir:

NOM: _____ **TEL:** ____ / ____ / ____ / ____

- Quelle est votre expérience en Improvisation théâtrale ?
.....

- Comment avez-vous connu l'association Improviz' à fond ?

- Flyers
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Infos municipales
- Forum asso
- Autre

- Souhaitez-vous participer à des spectacles organisés par l'association? oui non

- Des prises de vues (photos et vidéos) peuvent être prises durant la saison et être publiées sur les différents supports de communication de l'association: J'accepte Je n'accepte pas d'apparaître sur les supports de communication.

Cotisation pour la saison 2022/23 de janvier à juin :

Pour 1 atelier: 120€

- 100€ Tarif réduit* (étudiants, chômeurs, +60 ans)
- Tarif de groupe*, nous consulter
-

* Tarif réduit sur justificatif. Le tarif réduit et le tarif de groupe ne se cumulent pas.
Inscrivez-vous à 2, 3 ou 4 et bénéficiez d'une remise sur vos cotisations.

Paiement en Espèces (en 1 fois)

Carte Bancaire (en 1 fois)

Chèque(s)

en 1 fois

en 2 fois

en 3 fois

Chèque(s) à l'ordre de
l'association Improviz' à fond

1er encaissement des chèques:

01 février 2023

L'adhérent(e) s'engage à respecter le Règlement Intérieur ainsi que la Charte du Vivre-ensemble
disponible sur simple demande ou sur www.improvizafond.fr

! Afin de valider votre adhésion, veuillez lire et signer le règlement intérieur au verso de cette feuille !

En s'inscrivant, l'adhérent accepte que l'Association stocke et utilise ses données personnelles collectées dans ce formulaire dans un cadre légal et pour l'intérêt légitime de l'association. Il autorise l'Association à communiquer occasionnellement avec lui afin de l'informer des dernières actualités, des actions de l'association, via les coordonnées collectées dans le formulaire. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'Association s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD 2018) sur la protection des données personnelles. Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par ce formulaire, veuillez consulter notre POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES sur notre site : www.improvizafond.fr



Règlement intérieur de l'association

improviz' à Fond!

Adopté par l'assemblée générale du 13/06/2021

Article 1 – Adhésion.

L'association est ouverte à toute personne physique âgée de 16 ans minimum.

Pour être admis en tant que membre adhérent, il faut:

- remplir un formulaire d'adhésion,
- accepter et signer le règlement intérieur de l'association,
- s'acquitter d'une cotisation annuelle pour la période de septembre à juin,
- présenter, pour les mineurs, une autorisation signée par un des parents ou par un représentant légal.

Article 2 – Présence aux séances.

Les jours et heures des séances sont précisés en début d'année.

La séance est limitée à 15 personnes maximum. Cette limite est révisable à la baisse selon le lieu d'accueil.

Les adhérents sont invités à venir en tenue décontractée ou en tenue permettant d'être à l'aise pour effectuer les différents exercices. Les adhérents seront ponctuels et réguliers. Ils peuvent venir un peu en avance pour se changer. Les cours commenceront à l'heure.

Article 3 – Respect des lieux et des personnes.

Les adhérents s'engagent à respecter les lieux où l'association exerce en accord avec le règlement intérieur des lieux. Les adhérents respecteront la propreté des lieux et ne feront aucunes dégradations ou souillures.

Les adhérents viennent pratiquer et s'exercer dans la bienveillance. Aucun comportement irrespectueux ou dangereux ne pourrait être accepté. Il est interdit de tenir des propos haineux (racisme, homophobie, ...), xénophobes, politiques ou religieux pendant les séances.

Article 4 - Prise de vue et publication.

Des photos ou des vidéos pourront être prises pendant les cours, les représentations ou les sorties organisés par l'association. Les adhérents peuvent accepter ou refuser d'apparaître clairement sur les différents supports de communication dont l'association dispose. En cas de refus, l'adhérent pourra être coupé ou flouté des supports où il apparaît.

Article 5 – Assemblée générale.

Une assemblée générale se tiendra tous les ans au mois de juin. La convocation à l'AG se fera par courrier (électronique ou postal) ou en remise en main propre. Les réunions et assemblées font partie de la vie d'une association. La participation de tous les adhérents est plus que souhaitable.

Comme indiqué à l'article 9 des statuts, si un membre de l'association ne peut assister personnellement à une assemblée, il peut s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions indiquées au dit article.

Article 6 – Abandon et remboursement.

Au delà de la première séance (séance d'essai), aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cas d'abandon. Sauf en cas de déménagement dans une autre région, de licenciement ou de maladie grave et sur présentation de justificatifs.

Article 7 – Modification du règlement intérieur.

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

TOUT MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT FERA L'OBJET DE SANCTIONS (EXCLUSIONS TEMPORAIRES OU DÉFINITIVES) PREVUES PAR LES STATUTS

Sin le Noble, le/...../.....

**L'adhérent déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association,
des Statuts et du Règlement Intérieur.**

- Je donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant.
 Je donne mon consentement pour recevoir des infos des activités de l'association.

Signature du président:



www.improvizafond.fr

Signature de l'adhérent:

(ou de son représentant)

IMPROVIZ' A FOND
association loi 1901 n° W621005761
SIRET: 832 350 805 00012
544 rue de Douai 59450 Sin Le Noble
tel: 06 64 27 37 82
mail: improvizafond@gmail.com